

COMMUNIQUÉ

Prendre en main ma santé ? L'Assurance Maladie me conseille.

Cinq bons réflexes :

1. ouvrir son **compte ameli** ;
2. mettre à jour sa **carte Vitale** (une fois par an et à chaque changement de situation) ;
3. déclarer son **médecin traitant** ;
4. envoyer son **RIB** ;
5. ouvrir son **DMP**, ou Dossier Médical Partagé, pour bénéficier du carnet de santé numérique.

Retrouvez toutes les informations de votre Caisse sur www.ameli.fr, l'Assurance Maladie en Ligne.

Avec votre compte ameli, vous bénéficiez des services de votre Caisse 24 h / 24.



The screenshot shows the 'Mes démarches' (My services) menu on the ameli.fr website. The navigation tabs at the top are: Accueil, Mes paiements, Ma messagerie, Mes démarches (highlighted), Mon espace prévention, and Mes informations. The 'Mes démarches' menu is divided into three sections:

- TÉLÉCHARGER**
 - Attestation de droits
 - Attestation de paiement d'indemnités journalières
 - Relevé fiscal
- DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION**
 - Changement d'adresse
 - Naissance de mon enfant
 - Modifier mes coordonnées bancaires
 - Changement de nom d'usage
- EFFECTUER UNE DÉMARCHE**
 - Commander une carte Vitale
 - Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
 - Déclarer la perte ou le vol de carte Vitale
 - Déclarer un accident causé par un tiers
 - Faire une demande de CMUC ou d'ACS
 - Créer votre Dossier Médical Partagé (DMP)
 - Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent
- SUIVRE MES DÉMARCHES**
 - Commande de carte Vitale
 - Arrêts de travail
 - Consulter les délais de traitement de ma CPAM

Des informations sur **ameli.fr** et son forum

Une réponse à vos questions **dans les 72 h**

Utilisez **votre compte ameli** et retrouvez votre CPAM
24 h / 24

Pour prendre RDV : utilisez votre compte ameli.